

Diplôme d'État d'Architecte Licence 3 - Master 1 et 2

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

ENSAP BORDEAUX
CHOUVAEFF Audrey
05.57.35.11.37
audrey.chouvaeff@bordeaux.archi.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Épreuves écrites
Épreuves orales

Niveau d'entrée requis :

Niveau 5 : DEUG, BTS, DUT, DEUST
(Niveau 5 européen)

Conditions d'accès :

Arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux modalités d'inscription dans les écoles d'architecture
Arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux cycles de formation des études d'architecture conduisant au diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence et au diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master Arrêté du 20 juillet 2005 relatif à la structuration et aux modalités de validation des enseignements dans les études d'architecture Prérequis pédagogiques

Prérequis pédagogiques :

Arrêté du 9 mars 2018 relatif au cadre national sur les attendus des formations conduisant au diplôme d'études en architecture (DEEA)

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

L'architecte concrétise les projets grâce à une pensée critique relative aux problématiques scientifiques et culturelles de l'architecture et ses différentes échelles. Il participe à l'aménagement et à la création d'espaces et plus particulièrement à la construction, la transformation, la réhabilitation, l'adaptation des bâtiments et des édifices publics ou privés, à usage d'habitation, professionnel, industriel, commercial, etc. Dans un contexte toujours concurrentiel, face aux enjeux environnementaux et aux transitions sociétales en cours, l'architecte répond au plus près aux attentes de chaque usager et veille au respect de l'intérêt collectif. Imaginatif et créatif, l'architecte intervient à toutes les étapes d'un projet, de la conception à la réalisation. L'architecte conçoit, imagine, travaille les formes, les textures, la lumière, le tout allié à des procédés scientifiques et techniques. Cette polyvalence confère à l'architecte une place prépondérante dans l'économie de la construction et lui permet d'exercer dans des domaines d'activité très variés.

Contenu et modalités d'organisation

Un cycle de découverte et d'acquisition des savoirs fondamentaux Malgré leur enthousiasme, la plupart des étudiants de premier cycle n'ont qu'une idée très approximative de la discipline architecturale qu'ils embrassent lorsqu'ils entrent dans les écoles d'architecture. C'est pourquoi, si la semestrialisation permet la mobilité des étudiants entre établissements, mobilité renforcée dans ce nouveau programme par l'ouverture aux échanges Erasmus dès le S5, le programme du premier cycle de l'ensapBx est cependant conçu comme un ensemble cohérent, progressif et sans option. L'optionalité est réservée au llème cycle conçu comme le moment où l'étudiant définit lui-même son parcours, et la coloration qu'il entend donnera son cursus au sein de l'offre pédagogique de l'établissement

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**

Validation(s) Visée(s)

Diplôme d'État d'architecte - Niveau 7 : Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur (Niveau 7 européen)

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00579851	du 02/09/2024 au 31/07/2027	Talence (33)	ENSAP BORDEAUX		MON COMPTE FORMATION	FPC